



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département de la mobilité
et des transports

Rapport d'activité 2022

Le présent rapport énonce les travaux que le **Département de la mobilité et des transports** du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics a réalisé au cours de l'année 2022.

Afin de tenir compte de ces adaptations, le présent rapport a été publié au mois de février 2023 par ledit Département.

Février 2023

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Département de la mobilité et des transports

4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Adresse postale :
L-2938 Luxembourg

Sites officiels :
www.gouvernement.lu

Tél: (+352) 247 - 84400
Fax: (+352) 22 85 68
Cél.: info@tr.etat.lu

www.transports.lu
www.guichet.lu
www.luxembourg.lu

Pour en savoir plus, le rapport comporte à certains endroits des renvois vers des documents supplémentaires, qui peuvent être consultés en ligne sur **www.transports.lu** (redirection vers l'URL <https://transports.public.lu/fr.html>), site du Département de la mobilité et des transports.

La reproduction des informations que contient ce rapport est autorisée à condition d'en citer la source.

Grand-Duché de Luxembourg

DEPARTEMENT DE LA MOBILITE ET DES TRANSPORTS

Table des matières

2. DIRECTION DES CHEMINS DE FER	3
2.1.....	3
2.2. ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER.....	3

2. DIRECTION DES CHEMINS DE FER

2.1.

2.2. ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER

2.2.1. GÉNÉRALITÉS

Depuis 2015 l'ACF détient un certificat ISO 9001 délivré par la Société ESCM. En 2018, elle est certifiée ISO 9001 selon la dernière version de la norme en vigueur. La certification du système de management de la qualité porte sur la :

1. Gestion des activités ferroviaires et tramways dans les domaines suivants :
 - Certificats, agréments de sécurité ;
 - Autorisation de mise en service des sous-systèmes de nature structurelle (côté infrastructure, contrôle-commande-signalisation et matériel roulant);
 - Registre national des véhicules ;
 - Certification des conducteurs, reconnaissance des examinateurs et des centres de formation ;
 - Audits, contrôles et inspections en matière de surveillance dans le cadre de la sécurité.
2. Répartition des capacités de l'infrastructure ferroviaire.

Comme les chemins de fer sont un mode de transport international, la participation aux réunions fixant le cadre légal et réglementaire pour celui-ci est essentielle pour l'ACF, ci-dessous une énumération des réunions les plus importantes auxquelles l'ACF a participé en 2022 :

- Réunions du Comité pour l'Interopérabilité et la Sécurité Ferroviaire (RISC Committee) auprès de la Commission européenne pour le compte du MMTP. Ce Comité qui est composé de représentants des Etats membres, de la Commission européenne et de l'Agence ferroviaire européenne, a été instauré par la directive 96/48 et traite tous les sujets concernant l'interopérabilité et la sécurité dans le domaine ferroviaire de l'UE. Des représentants de la Norvège, de la Suisse ainsi que des organisations représentant le secteur ferroviaire y participent en tant qu'observateurs.
- Réunions du Groupe d'experts dans le cadre du RISC en vue de la préparation des réunions du Comité mentionné ci-dessus.
- Participation aux réunions sur la révision de la Directive 2007/59 relative à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté.
- Réunions plénières des autorités nationales de sécurité européennes (ANS) avec l'Agence ferroviaire européenne (National Safety Authorities (NSA) Network) et aux "workshops" y relatifs.
- Réunions des ANS avec les organisations du secteur ferroviaire (NRB : Network of Representiv Bodies) et les organismes nationaux d'enquêtes (NIB : National Investigation Bodies).
- Réunions du corridor RFC North Sea – Med entre les ministères, les gestionnaires d'infrastructure et les entreprises ferroviaires : réunion mensuelle « Monthly MB Echange RFC NSM », participation aux assemblées générales du RFC NCM (AG 116,117,118 et 119, TAG et RAG Meeting du corridor et participation hebdomadaire au MVP « Visualization of Capacities » géré par RFC NSM.
- Réunions de travail en matière de coopération au niveau de la surveillance des exploitants ferroviaires communs pour adapter le protocole d'accord entre les ANS de BE, FR et LU concernant la coopération en matière de surveillance (cf. Art. 8 pt. 1 du Règl. UE 2018/761).
- Réunions de travail en matière de coopération en matière de sécurité et d'interopérabilités des activités ferroviaire EPSF et ACF ainsi que EBA et ACF (cf. Dir. UE 2016/797 et 2016/798).
- Participation à la conférence « Leading Railway Safety Worldwide » organisée par « International Railway Safety Council (IRSC) » à Séville.
- Participation à deux assemblées générales de RailNetEurope (RNE), ainsi qu'aux groupes de travail et réunions de coordination et d'harmonisation des sillons organisés par FTE (Forum Train Europe - Technical Meeting).

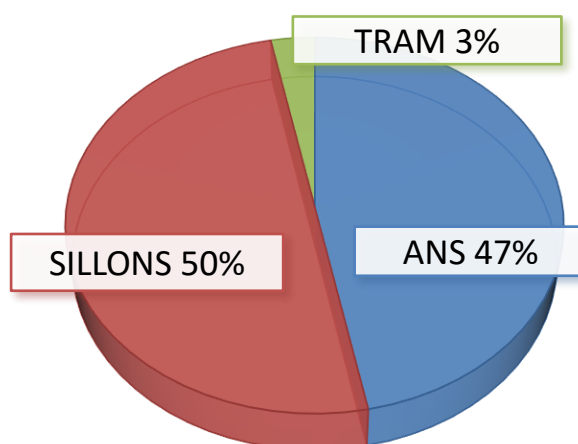
Réunions de coordination concernant le projet TTR : TTR implementation board, webinar commercial conditions TTR, Capacity Management Advisory Group, TTR Capacity Strategy, TTR Process Group et TCR WG, TTR Information Exchange, TEG Planning et Capacity Management High Level Group.

- Participation au CEF CALL II : dossier de financement européen, avec le lead de RNE concernant les projets de digitalisation et amélioration continue concernant le secteur ferroviaire.
- Participation aux réunions d'harmonisation des sillons organisés par FTE (Technical Meeting -) de janvier, mars et juin.
- Participation aux réunions d'information concernant le projet Eurolink.
- Etablissement du rapport annuel de sécurité conformément à l'article 57 de la loi du 5 février 2021 relative à l'interopérabilité ferroviaire, à la sécurité ferroviaire et à la certification des conducteurs de train.
- Préparation du tableau de tri des archives de l'ACF (loi du 17 août 2017 sur l'archivage).

Très peu de réunions se sont déroulées en présentiel, la grande majorité des réunions ont été réalisées par vidéo-conférence à cause du COVID-19.

Le détail des réunions par activité avec participation ACF est énuméré dans les chapitres traitant les différentes missions de l'administration.

En date du 31.12.2022 l'effectif de l'ACF s'élevait à 32 collaborateurs (31,60 ETP) ce qui représente une augmentation de 1,00 ETP par rapport à la situation en début d'année, ci-jointe la répartition par rapport aux activités :



En 2022, 4 collaborateurs de l'ACF accompagnés de 2 collaborateurs de l'AET (Administration des enquêtes techniques) ont participé pendant 24 jours à un cours de formation, qui a débuté en 2021 et qui s'étalait au total sur 32 jours. Cette formation a traité les sujets suivants :

- Connaissances spécifiques sur l'exploitation du réseau ferré luxembourgeois
- Connaissances spécifiques sur les véhicules ferroviaires

En complément :

- 6 collaborateurs ont suivi au total 34 formations INAP dans le cadre de leur stage
- 8 collaborateurs ont suivi au total 14 formations INAP dans le cadre de la formation continue
- 1 personne de l'ACF a terminé un cours de formation traitant la formation de chef de circulation au Centre de Formation des CFL, comprenant un total de 82 journées, dont 54 ont été dispensées en 2022
- 1 collaborateur de l'ACF a suivi un séminaire « Auditeur interne d'un système de management de la qualité selon l'ISO 9001 : 2015 »
- 7 collaborateurs de l'ACF ont suivi au total 29 formations internes.

2.2.2. FAITS SAILLANTS

Mise en service du nouvel outil informatique Qlic-Sense pour établir des statistiques concernant les licences des conducteurs de train et de tram.

2.2.2.1. Chemins de fer

- Audit de l'ERA conformément à l'article 33 du Règlement UE 2016/796 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
- Accord de coopération signé en date du 27 octobre 2022 entre l'ACF et l'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) concernant la coopération en matière de sécurité et d'interopérabilité des activités ferroviaires entre ces deux entités. L'accord du 16 décembre 2021 a été abrogé suite à son intégration au nouvel accord.

2.2.2.2. Tramway

4 nouvelles rames (130, 131, 132 et 133) ont été autorisées par l'ACF durant l'exercice écoulé.

2.2.2.3. Attributions et tarification des sillons

Mise en service de l'outil Railsys pour répartir les capacités du réseau au sein de la division Sillons.

2.2.3. INTEROPÉRABILITÉ et SÉCURITÉ FERROVIAIRE

2.2.3.1. Certificat et Agrément de sécurité et Entité en charge de l'entretien

Au cours de l'exercice 2022, LINEAS SA a demandé auprès de l'ERA une extension de leur certificat de sécurité unique établie en 2021 afin d'intégrer tous les pays sur lesquels ils effectuent des transports ferroviaires. L'ACF a donc évalué le dossier de demande pour la partie nationale. LINEAS a reçu la mise à jour de leur certificat de sécurité unique (incluant les réseaux FR, DE, NL, AT et LU) en date du 09.06.2022.

Le tableau ci-après renseigne sur les certifications des acteurs ferroviaires utilisant le réseau ferré national.

Acronyme	Nom de l'entité / Pays	Licence/ Certificat A-B/ Agrément	Fin de Validité	Pays*
CFL	CFL	Agrément de sécurité	20.04.2023	LU
	Gestionnaire infrastructure			
	Luxembourg			
CFL	CFL	Licence ferroviaire à validité européenne	07.05.2024	LU
	Entreprise ferroviaire	Certificat de sécurité partie A Voyageur	16.09.2024	LU
	Luxembourg	Certificat de sécurité partie B Voyageur	16.09.2024	LU
CFLcargo	CFL cargo S.A.	Licence ferroviaire à validité européenne	04.12.2026	LU
	Entreprise ferroviaire	Certificat de sécurité unique Fret	28.10.2026	ERA/LU
	Luxembourg			
LINEAS	LINEAS	Licence ferroviaire à validité européenne	01.07.2023	BE
	Entreprise ferroviaire	Certificat de sécurité unique Fret	18.03.2026	ERA/LU
	Belgique			
Fret SNCF	Fret SNCF	Licence ferroviaire à validité européenne	27.06.2023	FR
	Entreprise ferroviaire	Certificat de sécurité partie A Fret	31.12.2024	EU ERA
	France	Certificat de sécurité partie B Fret	31.12.2024	LU

*provenance du certificat

2.2.3.2. Autorisation de mise sur le marché du matériel roulant

Durant l'année 2022, l'ACF a émis 1 avis à l'ERA concernant une demande de pré-engagement conformément au chapitre 3 du règlement (UE) 2018/545 établissant les modalités pratiques du processus d'autorisation des véhicules ferroviaires et d'autorisation par type de véhicule ferroviaire. Cet avis concerne la partie nationale pour le projet suivant :

Demandeur/Projet	Cas d'autorisation	Date de l'avis de l'ACF envoyé à l'ERA
Alstom Avelia Horizon	Première autorisation	14.10.2022

De plus, l'ACF a émis 1 avis à l'ERA pour la partie nationale concernant une demande d'autorisation de véhicules ferroviaires pour le projet suivant :

Demandeur/Projet	Cas d'autorisation	Date de l'avis de l'ACF envoyé à l'ERA
CFL 4000	Nouvelle autorisation*	16.5.2022

*Installation d'un nouveau radio GSM-R.

Dans le cadre du contrat de coopération entre l'ACF et l'ERA, deux agents de l'ACF ont évalué 7 demandes d'autorisation de véhicules pour le compte de l'ERA (Pool of Experts). Il s'agit des projets suivants :

Demandeur/Projet	Cas d'autorisation	Date de l'autorisation
Tatravagonka a.s. (wagon)	Première autorisation	17.1.2022
GATX Rail Germany GmbH (wagon)	Première autorisation	17.2.2022
RC Endüstri Ulaşım Araçları A.Ş (wagon)	Première autorisation	24.11.2022*
Feldbinder Spezialfahrzeugwerke (wagon)	Première autorisation	31.8.2022
Alstom Ferroviaria S.p.A (EMU)	Extension du domaine d'utilisation	15.12.2022
Spitzke SE (OTM)	Conformité au type	27.7.2022
Spitzke SE (OTM)	Conformité au type	28.7.2022

*Autorisation refusée.

Tous ces projets d'autorisation nécessitent un certain nombre de réunions avec les requérants et les autres parties concernées par le projet (ERA, autres ANS ...), le nombre dépendant de la complexité du projet et de la qualité des dossiers accompagnant la demande.

2.2.3.3. Autorisations infrastructure et contrôle commande signalisation y compris les avis émis relatifs à la réglementation d'exploitation technique

Le tableau ci-dessous renseigne sur les activités en matière d'autorisation de mise en service de sous-systèmes concernant l'infrastructure, le système contrôle-commande et signalisation sol ainsi que les avis émis par l'ACF concernant la réglementation d'exploitation technique établie par le GI. Ces autorisations et avis sont établis en conformité avec les cadres légaux européen et national.

Type de document	Libellé
Autorisation	Ligne 3 Mise à double voie tronçon Luxembourg Sandweiler-Contern (Energie)
Autorisation	Suppression des passages à niveau 91,91a et 92 à Schiffflange
Avis de l'ACF	Règlement Général d'Exploitation technique (RGE) édition 2022
Avis de l'ACF	Règlement Général sur les Passages à Niveau (RGPN) édition 2022

Suite à la transposition en droit national de la directive (UE) 2016/797 en 2021, l'ACF a introduit la possibilité pour le demandeur de faire une demande de dispense temporaire d'autorisation pour les projets pour lesquels une certification de vérification « CE » complète ne peut être obtenue avant la mise en service.

Les conditions et les modalités pour l'obtention d'une telle dispense sont décrites dans le document ACF « Document de référence – Sous-systèmes structurels (Infrastructures) - Cadre légal de procédures à appliquer en combinaison avec toute demande d'autorisation de mise en service de sous-systèmes liés à l'infrastructure ferroviaire », édition 04 du 19/04/2022.

Type de document	Libellé
Dispense temporaire	Modernisation gare Rodange
Dispense temporaire	Mise en oeuvre d'une transition ETCS(L)<->ETCS(B) (Rodange-Athus)
Dispense temporaire	Modernisation gare Bettembourg - Passerelle piétonne
Dispense temporaire	Modernisation gare Mersch
Dispense temporaire	Réaménagement des postes directeurs de la ligne 1. (Signalisation simplifiée)
Dispense temporaire	Gare d'Ettelbruck - Pôle d'échange
Dispense temporaire	Faisceau ferroviaire R4, CRM Luxembourg (INF)
Dispense temporaire	Faisceau ferroviaire R4, CRM Luxembourg (ENE)

Les dispenses délivrées par l'ACF ont une durée de validité moyenne de 17 mois, la plus longue étant de 49 mois et la plus courte de 6 mois.

Tous ces projets d'autorisation et avis nécessitent un certain nombre de réunions avec les requérants, le nombre dépendant de la complexité du projet et de la qualité des dossiers accompagnant les demandes. L'ACF offre la possibilité au requérant de débiter le projet par une réunion de pré-engagement.

2.2.3.4. Organismes désignés

Durant l'année 2022, l'ACF a émis 3 avis favorables suite à des demandes de désignation des organismes d'évaluation de la conformité conformément à l'article 15, paragraphe 8, de la loi du 5 février 2021 relative à l'interopérabilité ferroviaire, à la sécurité ferroviaire et à la certification des conducteurs de train.

À la fin de l'année 2022, 7 organismes ont été agréés par le Ministre comme organisme désigné au Grand-Duché de Luxembourg.

Ci-après la liste des organismes désignés au 31.12.2022 :

Organismes désignés (Situation au 31.12.2022)
Tüv Süd Nederland
Railway Approvals Germany
Tüv Rheinland Rail Certification
Certifer Belgorail
Certifer
Tüv Nord Luxembourg
Bureau Veritas Certification France

2.2.3.5. Centre de Formation, Examineurs et Licences conducteur de train

Le seul centre de formation du personnel reconnu est celui des CFL ayant obtenu l'attestation y relative en 2017. En date du 05 août 2022, le centre de formation a introduit une demande de renouvellement de leur reconnaissance. Le renouvellement de la déclaration de reconnaissance, valable jusqu'au 03.10.2027, a été signée en du 04.10.2022.

L'ACF a procédé en 2022 à l'évaluation de 14 dossiers pour la reconnaissance comme **examineur**, à savoir 4 nouvelles demandes, 5 mises à jour de dossiers existants et 5 demandes de renouvellement.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'examineurs reconnus par l'ACF à la fin de chaque année :

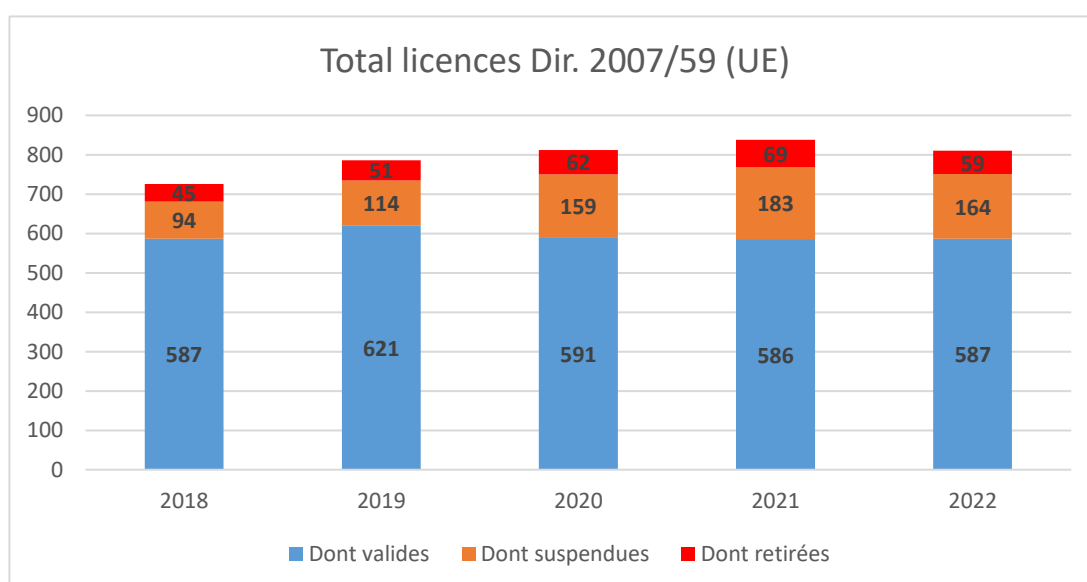
ENTITÉS	CFL EF	CFLcargo	CFL Centre Formation	DB	SNCB	LINEAS	SNCF*	TOTAL
2018	3	0	9	1	6	4	12	35
2019	3	6	9	1	6	5	14	44
2020	12	6	9	1	6	6	14	54
2021	13	5	11	1	6	6	15	57
2022	13	6	11	2	6	6	17	61

*Total des examinateurs Fret SNCF et Voyageur

Le tableau ci-dessous reprend les activités de l'ACF depuis l'année 2018 en matière de **licences** de conducteurs train :

LICENCES	Nouv.	Renouvellement	Modif.	Duplicata	Suspension au cours de l'année	Retrait au cours de l'année
2018	31	0	15	2	30	7
2019	60	0	11	3	40	6
2020	26	0	22	2	111	11
2021	26	0	14	2	74	7
2022	48	161	11	3	103	14

Ci-après l'évolution du nombre de licences conducteurs de train depuis 2018, toutes entreprises ferroviaires confondues, y inclus le GI :



2.2.3.6. Reconnaissance des médecins du travail et des psychologues du travail

Durant l'année 2022, l'ACF a reconnu 1 médecin de travail pour vérifier l'aptitude physique des conducteurs de train et 2 médecins de travail pour vérifier l'aptitude physique des conducteurs de tramway. De plus, l'ACF a reconnu 7 psychologues pour vérifier l'aptitude psychologique des conducteurs de train.

Situation au 31.12.2022	Aptitude Conducteur	
	Train*	Tramway**
Médecins reconnus	8	5
Psychologues reconnus	11	1

* Loi du 5 février 2021 relative à l'interopérabilité ferroviaire, à la sécurité ferroviaire et à la certification des conducteurs de train

** Loi modifiée du 13 juin 2017 relative à la sécurité-tramway

2.2.3.7. Surveillance

Le tableau ci-dessous renseigne sur les actions en matière de surveillance de la Division Interopérabilité et Sécurité ferroviaire ainsi que sur les fiches de non-conformité et remarque établies lors des différentes actions de surveillance :

Type	Entité	Sujet
Audit	CFL EF	SGS*
Audit	CFL cargo	SGS*
Audits	2x CFL GI	SGS* (prestations GI et EF)
Audit	CFL GI	Audit de suivi
Audit	Fret SNCF	SGS* partie B
Audit	Lineas	SGS* partie B
Audit	CFL Centre de Formation	Accréditation du centre de formation
Audit	1 Examineur Lineas	Reconnaissance
Audit	1 Examineur CdF CFL	Reconnaissance
Total	9	
Contrôle		
Total	0	
Inspections	5x CFL EF	Conformité de 19 conducteurs et de leur train
Inspection	CFL cargo	Conformité de 1 conducteur (réseau tertiaire) et de leur train
Inspection	CFL cargo	Conformité d'un train à son arriv (Gremberg)
Inspection	CFL cargo	Service Carte-rapport
Inspection	CFL cargo	Conformité d'un conducteur et de son train
Inspection	Fret SNCF	Conformité d'un conducteur et de son train
Inspections	2x CFL GI	Conformité de 10 PN ligne 1b et 1 PN ligne 7 : PN 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 14 et 5
Inspections	2x CFL GI	2 chantiers en cours : Mersch et Kautenbach-Clervaux
Inspections	3x CFL GI	4 Gares: Ettelbruck, Dippach et Mersch
Inspection	CFL GI	Plan d'urgence interne à Bettembourg
Inspection	CFL GI	Accompagnement d'un train sur la ligne 6f entre Rodange et Bettembourg
Inspection	Tous les UI	Blinking lights (8 modèles de 14 ont été contrôlés et qui sont conformes)
Total	20	

*SGS : Système de Gestion de la Sécurité

Le tableau ci-après résume les non conformités (NCs) détectées lors des actions de surveillance :

Bilan des NCs 2021		
Catégorie	Explication	Total
A	Élément bloquant ne répondant pas de manière satisfaisante aux exigences légales et / ou réglementaires et ayant un impact grave sur la sécurité ferrov.	0
B	Élément non-bloquant ayant un impact direct sur la sécurité ferroviaire et faisant l'objet d'une mise en conformité dans un délai défini.	3
C	Élément non-bloquant n'ayant pas un impact direct sur la sécurité ferroviaire et faisant l'objet d'une amélioration dans un délai défini	63
CD	Remarque élément validé faisant l'objet d'une remarque d'amélioration et demandant un plan d'action du surveillé	49

2.2.3.8. Divers

En 2022, l'UIC a débuté le « Safety culture twinning II », dont le but est de renforcer la coopération entre les différents acteurs du secteur ferroviaire pour améliorer la culture de la sécurité. Un collaborateur de l'ACF y a participé à 8 réunions de préparation par TEAMS ainsi qu'une séance de formation à Paris de 3 jours suivi d'une activité d'inspection à Vienne de 6 jours.

Ci-joint un tableau des réunions à caractère international traitant l'interopérabilité et la sécurité ferroviaire avec participation de l'ACF :

Libellé de la Réunion	Organisateur	Nombre de Réunions	
		physique	conf. call
RISC (Railway Interoperability+Safety Committee)	Eur. Com.		3
RISC Expert Group	Eur. Com.		5
NSA Network (National Safety Authority)	ERA	2	1
Ad-hoc NSA Network	ERA		1
NSA + NRB Network	ERA		2
NSA Annual Performance Report	ERA		1
Entity in Charge of Maintenance (CCB)	ERA		2
TWG Freight (Digital Automatic Coupling)	ERA		11
Workshop on clarification notes Vehicle authorization	ERA	1	
Révision de la directive 2007/59	Ecorys / CE		2
WP TSI Working Party TSI Revision	ERA		8
TWG Interface between rolling stock and infrastructure	ERA		6
Working party on the revision of the TSI	ERA		4
RINF joint work group	ERA		4
CCS working party	ERA		2
ERTMS NSA Network	ERA		1
ERA TF Data quality	ERA		1
ERA TF Data quality Subgroup on CSIs - ESG	ERA		2
ERA TF Data Quality Subgroup ERADIS	ERA		2
ERA TF Data quality Subgroup Transport Statistics	ERA		2
ERA TF Data quality Subgroup RINF	ERA		1
SAFETY CULTURE TWINNING II "Enhancing the cooperation between Railway Stakeholders for improving safety culture"	UIC	9	8
JNS Broken Wheels follow-up	ERA		1
NSA Network supervision sub-group	ERA		5
CSM ASLP	ERA		5
TWG Standardisation	ERA		8
Groupes de travail pour l'établissement des contrats de coopération avec l' EPSF (ANS FR) et de l'EBA (ANS DE)	ACF/EPSF/EBA		8
Réunion de coopération avec l'EPSF et le SSICF	ACF	1	
Leading Railway Safety Worldwide	IRSC	1	
ERA Peer Review Meeting	ERA		2
HOF network meeting	ERA	2	2
	TOTAL	16	100

2.2.4. TRAMWAY

2.2.4.1. Certificat et Agrément de sécurité

Depuis 2017, la société Luxtram détient un certificat de sécurité, incluant les fonctions de gestionnaire d'infrastructure et d'entreprise exploitante en répondant à toutes les exigences définies dans la Loi modifiée du 13 juin 2017 relative à la sécurité-tramway. L'Article 24 de la loi susmentionnée fixe la validité des deux documents de sécurité à une durée de cinq ans, dans ce cas à compter du 10 décembre 2017 jusqu'au 9 décembre 2022.

A partir de janvier 2022, l'ACF a redéfini sa méthode pour analyser le système de gestion de la sécurité. Elle est basée sur les Annexes I et II du règlement délégué 2018/762 établissant des méthodes de sécurité communes relatives aux exigences en matière de système de gestion de la sécurité conformément à la directive (UE) 2016/798 relative à la sécurité ferroviaire.

Luxtram SA a introduit sa demande de renouvellement le 8 août 2022.

L'ACF a ensuite évalué les deux demandes (Certificat et Agrément de sécurité). Basé sur 177 items contrôlés dont 95% étaient positifs pour le certificat de sécurité et 185 dont également 95% étaient positifs pour l'agrément de sécurité, le ministre a signé le certificat et l'agrément de sécurité le 28.11.2022.

2.2.4.2. Autorisation de mise en service de matériel roulant.

4 nouvelles rames (130, 131, 132 et 133) ont été autorisées par l'ACF durant l'exercice écoulé. Le tableau ci-dessous reprend le parc du matériel roulant de Luxtram au 31 décembre 2022.

Depuis 2017, l'ACF a autorisé le total des engins énumérés ci-après.

Nombre	Libellé
33	Rames Urbos avec 7 éléments
1	Rail-route multifonctionnel
1	Rail-route balayeur

2.2.4.3. Autorisation de mise en service infrastructure

En date du 8 septembre 2022, l'ACF a établi l'autorisation de mise en service des sous-systèmes de nature structurelle (énergie, infrastructure, contrôle commande et signalisation au sol) du tronçon C :

Numéro d'identification (NI) : LU 60 2022 5005

Trajet : Gare Centrale – Lycée Bouneweg

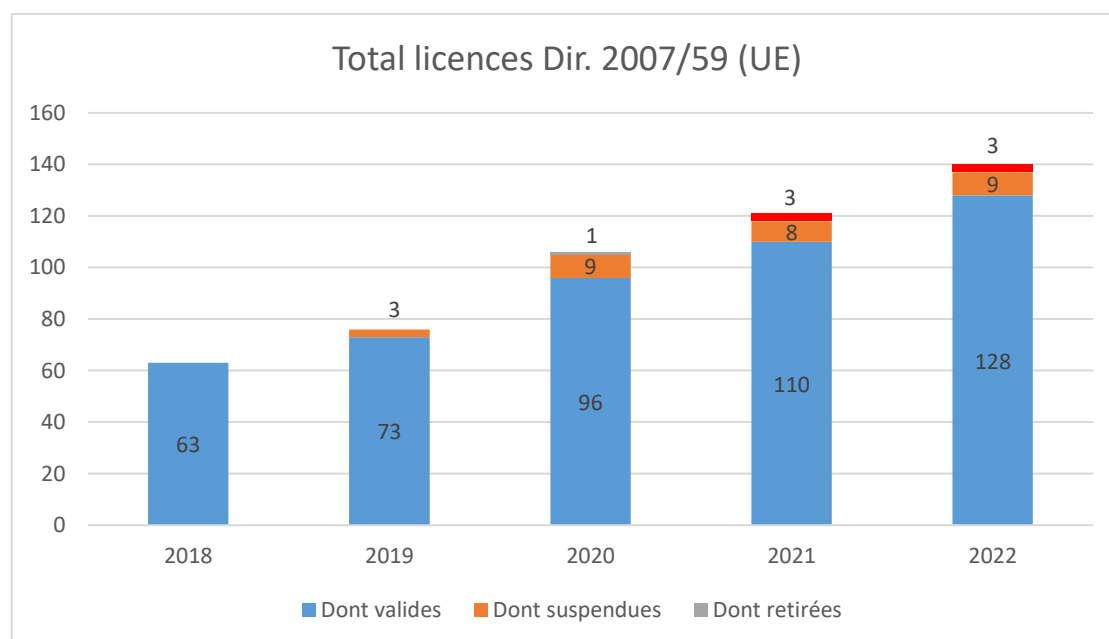
Au 31 décembre 2022, les tronçons A+B+C, qui relie la station Luxexpo à la station Lycée Bouneweg, comprennent ensemble 8,9 km.

2.2.4.4. Licence conducteur de tramway

Le tableau ci-dessous reprend les activités de l'ACF depuis l'année 2018 en matière de licences des conducteurs de tramway :

LICENCES CONDUCTEURS	Nouv.	Modif.	Duplicat a	Suspension au cours de l'année	Retrait au cours de l'année
2018	19	0	0	0	0
2019	13	1	0	3	0
2020	30	3	0	28	1
2021	15	0	2	14	2
2022	20	0	1	5	0

Ci-après l'évolution du nombre de licences conducteurs de tramway depuis 2018 :



Le total des licences établies depuis 2017 au 31 décembre 2022 s'élève à 140.

2.2.4.5. Surveillance

Le 10 février 2022, l'ACF a effectué un audit du système de gestion de la sécurité (SGS) de Luxtram SA. Il visait notamment la mise en place des programmes de formation du personnel et de systèmes permettant de veiller à ce que ces compétences soient entretenues et d'assurer une exécution des tâches en conséquence.

Durant l'exercice écoulé, 4 conducteurs de tramway ont été contrôlés ainsi que leurs documents et équipements personnels et les agrès d'exploitation de 2 rames.

Le tableau ci-dessous renseigne sur les résultats des activités en matière de surveillance :

Type	Entité	Sujet	Niveaux de conformité				
			A	B	C	CD	D
Audit	Luxtram	SGS * - item N1 - - Formation et compétences personnelles					7
		SGS – item N2 - Contrôles de l'exécution des tâches de sécurité					5
Total	1		0	0	0	0	12
Contrôle	Luxtram	Rame 130					12
		Rame 131					12
		Rame 132					12
		Rame 133					12
Total	4		0	0	0	0	48
Inspection	Luxtram	1 conducteur de tramway + rame					22
		1 conducteur de tramway					5
		1 conducteur de tramway					5
		1 conducteur de tramway + rame					22
Total	4		0	0	0	0	54

* SGS Système de la Gestion de Sécurité

Niveaux de conformité :		Explications
A	Non-conformité bloquante	Elément bloquant ne répondant pas de manière satisfaisante aux exigences légales et / ou réglementaires et ayant un impact grave sur la sécurité-tramway. (bloquante pour le maintien du certificat/agrément de sécurité, de la licence de conducteur de tramway, mise hors service temporaire du matériel roulant ou de l'installation du tramway)
B	Non-conformité majeure	Elément non-bloquant ayant un impact direct sur la sécurité-tramway et faisant l'objet d'une mise en conformité dans un délai défini.
C	Non-conformité mineure	Elément non-bloquant n'ayant pas un impact direct sur la sécurité-tramway et faisant l'objet d'une amélioration dans un délai défini.
CD	Remarque	Elément validé faisant l'objet d'une remarque d'amélioration et demandant un plan d'action du surveillé.
D	Aucune observation	Conforme. Elément validé sans remarque

Lors de l'audit et des inspections en 2022, 66 points ont été évalués. Tous étaient conformes et n'ont pas conduit à des remarques.

2.2.4.6. Organisme compétent et organisme d'évaluation

Le 24 mai 2022, l'ACF a donné un avis favorable suite à une demande de renouvellement de l'agrément comme organisme compétent et de la reconnaissance comme organisme d'évaluation de la société Certifer SA dans le cadre de la Loi modifiée du 13 juin 2017 relative à la sécurité-tramway.

2.2.4.7. Divers

Ci-joint un tableau reprenant les réunions « Tramway » en 2022:

Nombre de réunions	Participants	Sujets
2	AET, Luxtram	Rapports de sécurité
4	Luxtram	Licences conducteurs
1	CTIE, Fournisseur	Projet Qlik Sense
6	Luxtram, VDL	Testing + infrastructure tronçon C
1	Luxtram, Ministère	Tram extensions autres - tunnel
3	Luxtram	Audit + planifications + préparations
2	Luxtram	Inspections et ateliers
6	Luxtram	Contrôles matériel roulant
5	Mathiot, Escem, ACF intern	ISO 9001+Formation interne+processus
17	Luxtram, ACF	Revue des critères d'évaluation pour certificat et agrément de sécurité
5	ACF, Luxtram, Statec	Incidents et Informations
1	ACF, Ministère	Archives
Total : 53		

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, aux réunions majoritairement avec Luxtram viennent s'ajouter des réunions avec différents ministères, le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE), la Ville de Luxembourg (VDL) ainsi que des réunions internes.

A des fins de coopération en matière d'incidents et d'accidents, 2 réunions ont été organisées avec l'Administration des enquêtes techniques (AET) et Luxtram.

En 2022 deux projets étaient majoritaires.

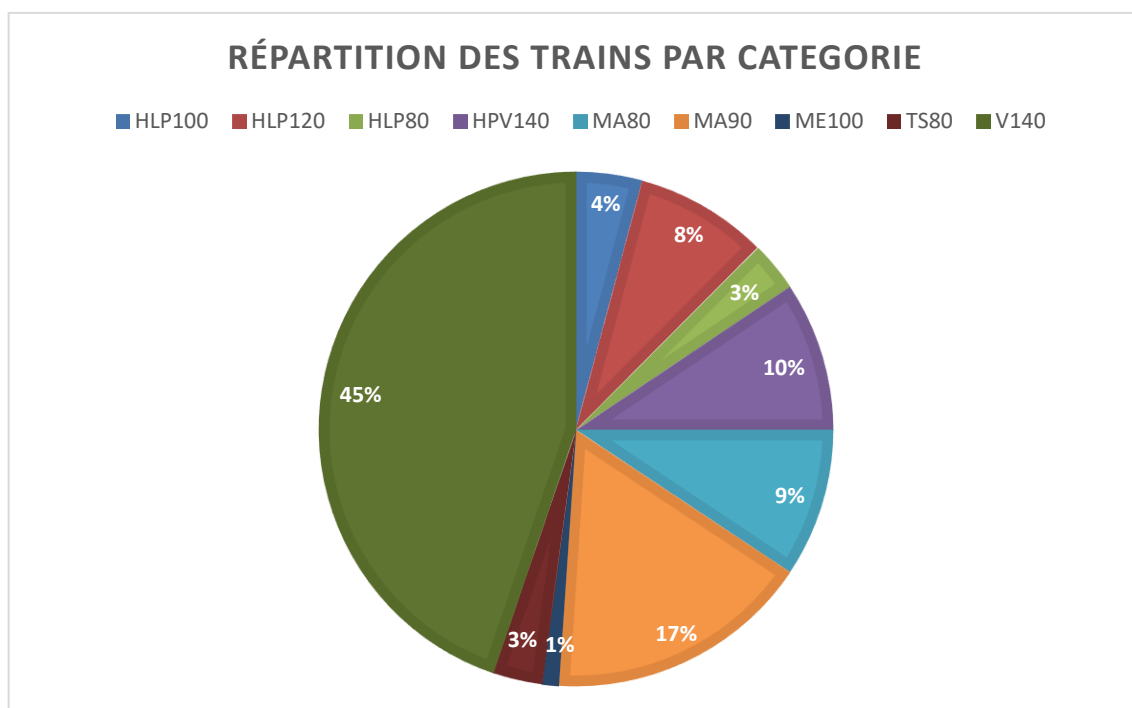
- La préparation commune des règles nationales avec une nouvelle procédure pour valider les certificats et agréments de sécurité.
- L'autorisation de mise en service de nature structurelle du tronçon C qui relie la Gare Centrale à la station Lycée Bonnevoie

Actuellement la fixation des règles nationales n'est pas encore terminée. Ceci est une des missions majeures à accomplir durant l'année 2023.

2.2.5. ATTRIBUTION et TARIFICATION des SILLONS

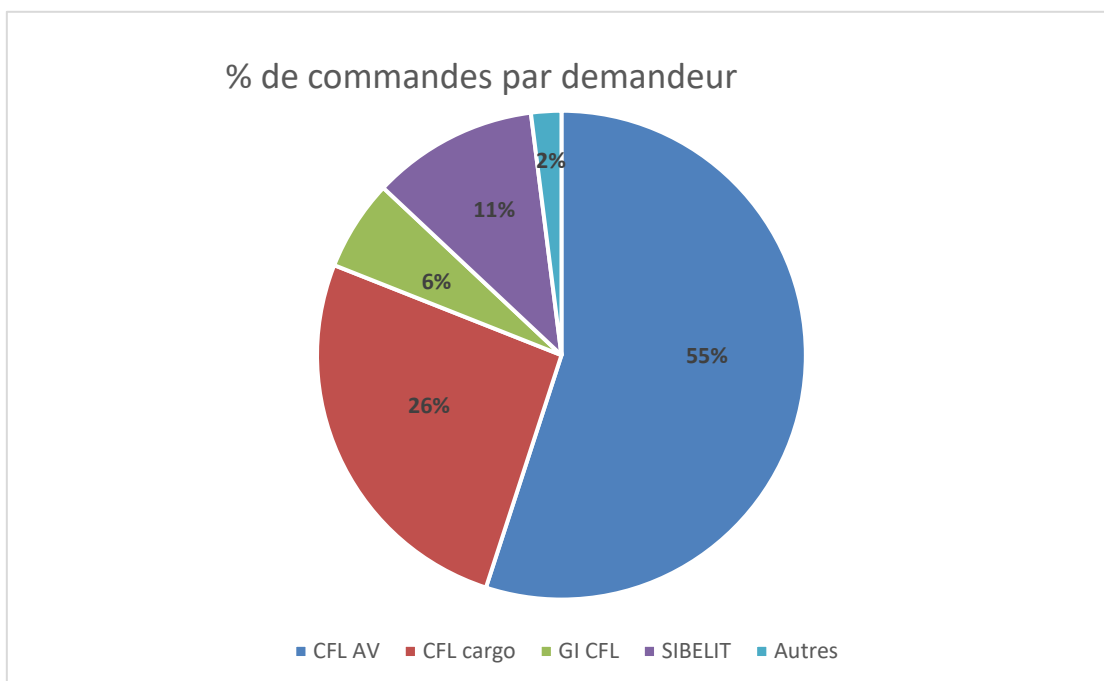
2.2.5.1. Activités Sillons

- Attribution pour la période horaire général 2022, valable du 12.12.2021 au 10.12.2022, de 3571 sillons dont 3378 pour le trafic voyageur et 193 pour le trafic fret.
- Publication de 13 Avis-Horaires, mises à jour réalisées les 7 février, 11 avril, 12 juin et 5 septembre 2022.
- Etablissement de 1046 Avis-Trains les modifications, créations ou suppressions de trains à moyen et court terme (demande jusqu'à jour (J)-5).
- Emission de 10 211 Avis-Trains court-terme par le poste 24h/24h concernant les trains modifiés, créés ou supprimés en dernière minute (demande J-1 heure (h) jusqu'à J-4).
- Contrôle et validation de 638 Avis-Travaux court-terme pour la période horaire 2022.
- La division Sillons a reçu 60.036 demandes de sillons en 2022.
- Répartition des demandes de sillons par catégorie de trains :



- 56 % des demandes de suppressions concernent le trafic voyageur (18.059 suppressions)
- 17.178 suppressions ont été réalisées à moins de cinq jours avant la circulation
- 95% des demandes de modifications concernant le trafic régulier voyageur

- Etablissement de 307 factures concernant les redevances pour l'horaire 2022.

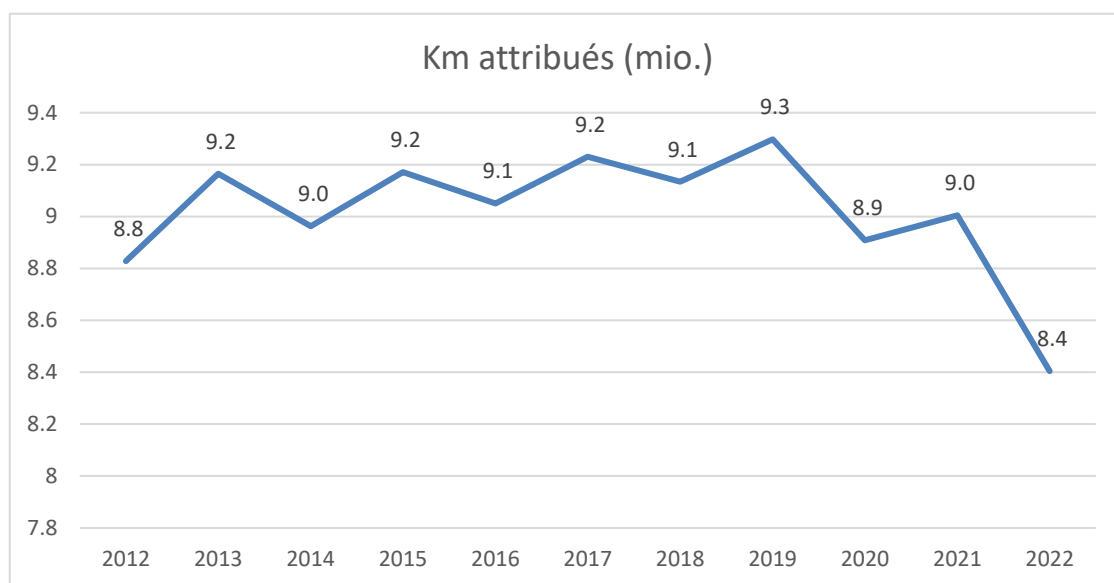
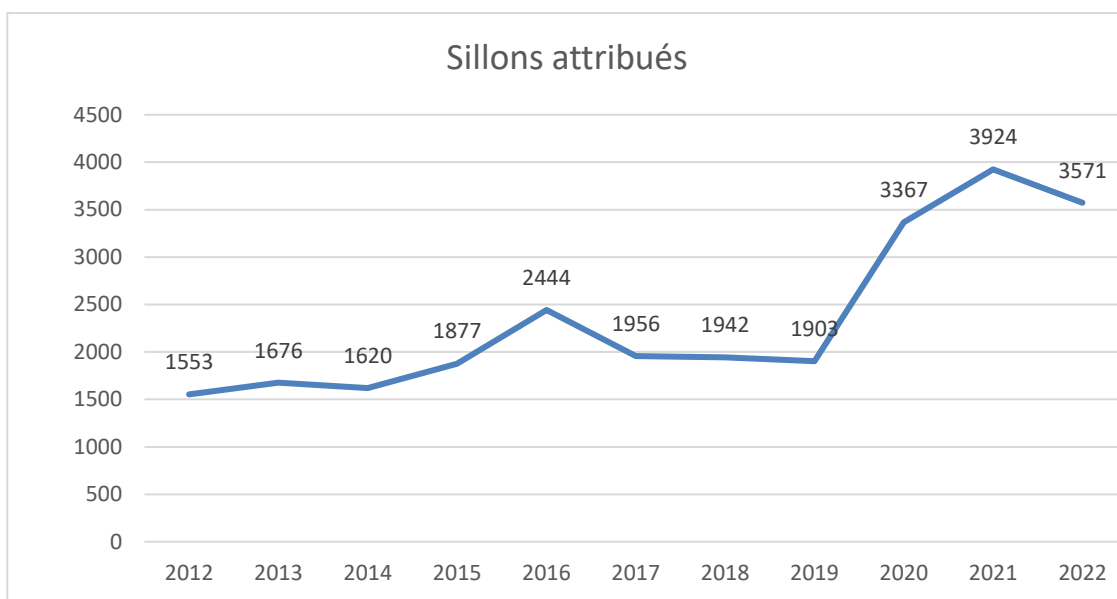


- Le tableau ci-après reprend les différents types d'opérations effectuées par la Division Sillons depuis 2018 :

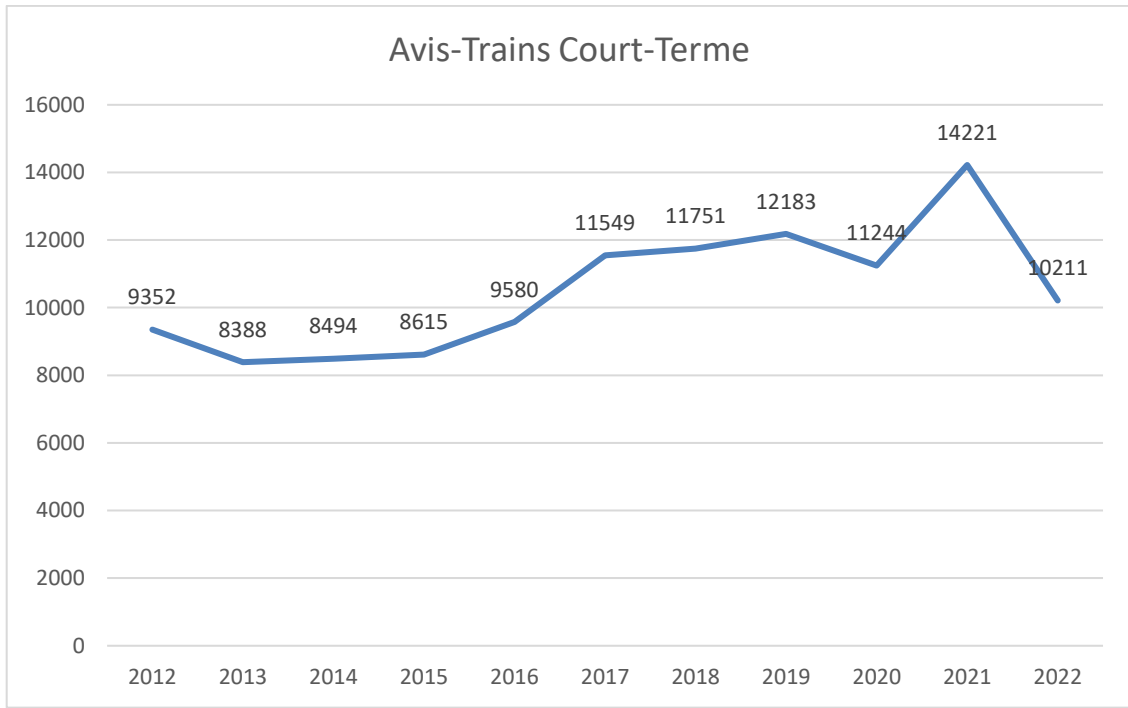
Type	2018	2019	2020	2021	2022
Sillons attribués Horaire général	1.942	1.903	3.367	3.924	3.571
Sillons voyageurs Horaire général	1.585	1.548	3.061	3.568	3.378
Sillon fret Horaire général	189	183	175	215	193
Km attribués	9.133.472	9.297.259	8.908.691	9.004.083	8.404.394
Avis-Horaires (AH)	14	15	16	12	13
Avis Trains AT (jour-5)	710	929	1.351	1.675	1.046
AT Court Terme (ATCT)	11.751	12.183	11.244	14.221	10.211
ATRA*- Court Terme	767	883	695	692	638

*ATRA Avis Train Travaux

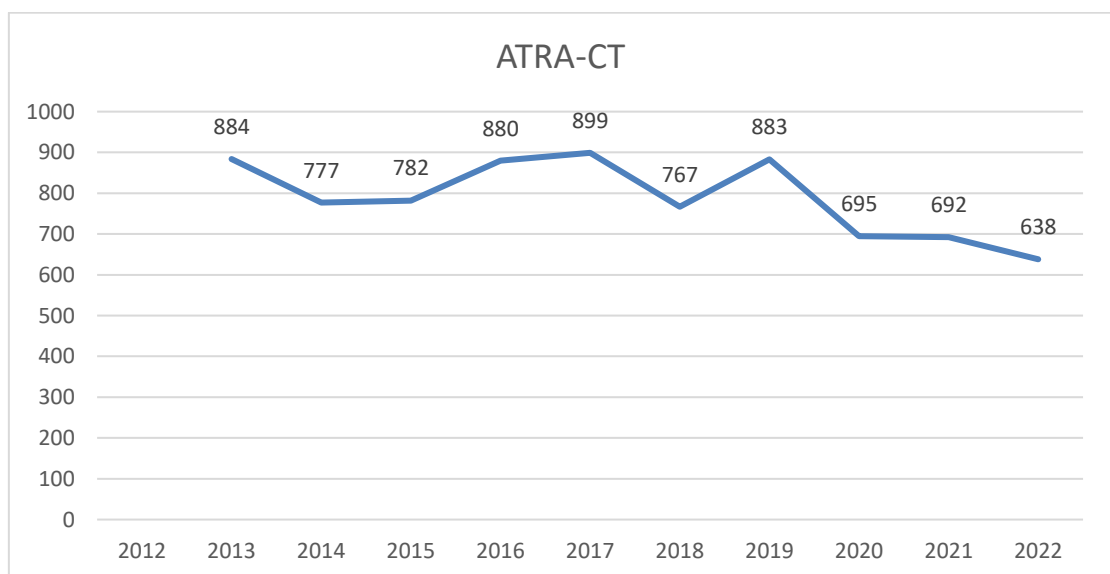
Les graphiques ci-après reprennent les différents types d'opérations effectuées par la division Sillons depuis 2012 :



Depuis 2022, la complexité de la gestion des travaux a évolué. Les travaux réalisés actuellement demandent des ressources supplémentaires en termes de gestion, la circulation peut être affectée. L'année 2022 a également été marquée par la gestion d'urgences suite à des incidents (effondrement du tunnel sur la ligne 1, une usure anormale des rails sur la ligne 6, etc.).



Le court-terme est beaucoup sollicité pour la gestion de la circulation à très court-terme. Il a été relevé qu'en 2022, une modification du planning de la circulation prévue est réalisée toutes les 36 minutes en moyenne. Il est donc important de noter les fluctuations du besoin en termes de circulation ferroviaire, qui se doit d'être de plus en plus flexible et réactive.



Valeur non-rencensée pour 2012

2.2.5.2. Autres activités de la division Sillons :

- Réunion hebdomadaire de suivi sur l'implémentation et utilisation du logiciel Railsys
- Adaptation et publication du Document de référence du réseau (DRR) 2023 et 2024.
- Fixation des tarifs des redevances pour l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire en 2022 et 2023. Réunions d'explications concernant le système de redevances, et plus précisément le fonctionnement pour les « no-shows »
- Mise en service du nouvel outil Railsys de gestions des capacités, de l'attribution des sillons, de la gestion des données réelles, de la facturation des sillons et des réclamations et vérifications par l'ACF.
- Essai de mise en service de l'interface TAF/TAP TSI en décembre 2022.
- Réunion de coordination chantiers : réunion hebdomadaire avec GI et EFs, réunion mensuelle pour le TCR WG
- Publication européenne conjointe du Capacity Strategy 2025 (TTR) : [220630 MVP-Capacity.pdf \(rne.eu\)](#)

En 2022, les réunions des groupes de travail reprises ci-dessous se sont déroulées en vidéo-conférence ou en présentiel :

- Participation à deux assemblées générales de RailNetEurope (RNE) (2x)
- Réunions de coordination pour le projet européen TTR (Timetabling Redesign : TTR implementation board, webinar commercial conditions TTR, Capacity Management Advisory Group, TTR Capacity Strategy, TTR Process Group et TCR WG, TTR Information Exchange, TEG Planning et Capacity Management High Level Group
- Participation au CEF CALL II : dossier de financement européen, avec le lead de RNE concernant les projets de digitalisation et amélioration continue concernant le secteur ferroviaire,
- Participation aux réunions d'harmonisation des sillons organisés par FTE (Technical Meeting) de janvier, mars et juin.
- Participation aux réunions d'information concernant le projet Eurolink
- Participation bimensuelle au MVP : Visualization of Capacities, présidé pas le RFC NSM corridor.
- Support des entreprises ferroviaires aux réunions pour la préparation des commandes sillons pour l'horaire 2022 du Forum Train Europe (FTE) (4x) et dans les réunions de pointage bilatérales (6x).

- Membre consultatif aux assemblées du Comité de gestion du GEIE Corridor RFC North Sea - Med. (5x).
- Participation aux groupes de travail du Corridor One Stop Shop (C-OSS) pour l'établissement des sillons préconstruits, Corridor Information Document, Possessions for Works (5x).
- Première réunion avec le gestionnaire d'infrastructure concernant la réorganisation de la division Sillons (13/09/2022)
- Participation aux réunions d'information concernant le projet Eurolink.
- Formation des candidats à l'outil « Trassenportal » : 2x super-users par EFs.